

TROUVER le numéro de sécurité sociale de votre/vos enfant(s).

Certaines sociétés de production, en particulier travaillant pour des productions étrangères, nous demandent que tous les figurants, Y COMPRIS les enfants, aient un numéro de sécurité sociale avant leur embauche.

Vous pensez que vos enfants sont sur votre numéro de sécu (ou sur celui de votre conjoint) ? Sachez que cela est vrai uniquement pour les remboursements maladie. Dans le cadre d'un contrat de travail (ce qui est le cas pour la figuration), L'URSSAF ne prend pas le numéro de sécurité sociale des parents.

Or dès qu'un enfant naît en France un numéro de sécurité social lui est donné : c'est ce numéro que vous devez récupérer maintenant.

Pour l'obtenir, vous pouvez soit appeler votre centre de sécu, en leur expliquant bien que c'est un EMPLOYEUR qui vous demande ce numéro, soit, si vous êtes inscrit sur Ameli.fr, demander une attestation en pdf (voir la capture d'écran ci-dessous) :

- Il faut aller sur le site <https://www.ameli.fr>
- aller sur le compte du parent
- puis demander une attestation de droit en pdf
- vous la téléchargez, en bas de cette attestation, le numéro de sécu de votre enfant apparait.

